

ÉVÉNEMENT

AU CŒUR DE LA LUTTE ANTIDRONES

SAFE CLUSTER ORGANISAIT LES 3 ET 4 OCTOBRE LA SECONDE ÉDITION DE SON SÉMINAIRE CONSACRÉ AUX DRONES. CETTE ANNÉE, UNE ATTENTION PARTICULIÈRE A ÉTÉ PORTÉE À LA LUTTE ANTIDRONES ET À LA PROTECTION DES SITES SENSIBLES.

La lutte antidrones est devenue un enjeu de taille alors que le recours à ce type d'aéronefs est de plus en plus courant. La protection de sites sensibles et d'événements est au cœur des préoccupations des gestionnaires d'infrastructures et des autorités. Afin d'identifier les besoins de ces organisations, Safe Cluster a ainsi organisé deux jours de conférences dédiées à cette problématique. Une demi-journée a été consacrée à la présentation dynamique de systèmes et de technologies permettant de faire face à la menace drones et de neutraliser ces aéronefs. L'objectif était bel et bien de pouvoir anticiper les usages malveillants qui peuvent être faits des drones, mais aussi d'identifier des solutions afin de réagir lors des survols de zones sensibles par ces aéronefs.

Le séminaire porté par Safe Cluster s'est ainsi ouvert sur un état des lieux des menaces représentées par les drones. Comme le rappelait l'ensemble des intervenants, la nature de la menace constituée par les drones est aujourd'hui protéiforme. Il peut s'agir d'un usage malveillant, destiné à récolter des informations sensibles. Cela peut aussi passer par l'emploi d'un drone emportant des charges dangereuses, type



Les participants au séminaire ont assisté à des démonstrations.

explosifs ou agents chimiques. Le drone peut également être employé comme un moyen d'appui indirect, permettant de distraire l'attention des forces de sécurité pendant qu'une attaque est menée par ailleurs. Enfin, le défi représenté par les essaims de drones devient un véritable enjeu. Ce type d'attaque peut causer de lourds dégâts, comme l'a démontré celle menée par l'Etat islamique en Syrie contre une base aérienne russe.

SITES SENSIBLES.

Aujourd'hui, plusieurs types d'acteurs doivent se prémunir contre ces menaces. D'une part, les gestionnaires d'infrastructures sensibles, type centrales nucléaires ou aéroports. D'autre part, les forces de l'ordre doivent également pouvoir faire face à une intrusion de drones. Cependant, les moyens pouvant être employés par ces deux types d'acteurs diffèrent, notamment en raison de la loi. En effet, les technologies de brouillage pouvant être utilisées pour la neutralisation ne sont, aujourd'hui, autorisées

que pour les personnels représentant les armées, la sécurité intérieure et la justice. Il faudra donc autoriser de nouveaux acteurs à y avoir recours ou bien trouver d'autres solutions pour protéger les sites critiques.

La réponse technologique permettant de lutter contre les drones passe par plusieurs étapes. Les organisations doivent ainsi pouvoir prévenir les intrusions, détecter la menace, l'identifier et la caractériser pour, dans un dernier temps, la neutraliser. Les moyens à mettre en œuvre reposent principalement sur des technologies radar, de l'intelligence artificielle et des moyens de neutralisation pouvant aller du lance-filet au brouillage. Cependant, les systèmes permettant de lutter contre les drones doivent également s'adapter aux différents sites sur lesquels ils peuvent être mis en œuvre. L'utilisation d'une technologie de brouillage sur un aéroport est impossible en raison de la présence d'avions commerciaux. De même, s'il est possible de neutraliser un drone, il peut parfois être plus dangereux de le faire tomber que

de le laisser circuler. Ainsi, au-dessus d'un événement public ou dans le cadre d'une centrale nucléaire, on ne peut pas faire tomber le drone n'importe tout, les dommages collatéraux pouvant être considérables, d'autant plus si l'aéronef emporte une charge explosive. Il faut donc mettre au point des technologies permettant de prendre le contrôle du drone afin de le faire atterrir sans prendre de risques.

POUR SUIVRE L'INNOVATION.

Les gestionnaires de sites et les forces de l'ordre poussent donc, outre le développement de technologies nouvelles éprouvées, à l'émergence d'une réglementation prenant en compte ces menaces. Le survol des sites industriels doit ainsi être prohibé et le cadre juridique doit prendre en compte cette problématique. Le champ des possibles dans l'anti-drones reste considérable, les industriels ont donc une belle carte à jouer sur le terrain de l'innovation.

■ Justine Boquet